Vol. XXXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 1 Avril 1908 — No. 21

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) .... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

AU PORTUGAL

LARMES DE REINE

"Depuis la cérémonie des funérailles, son devoir rempli, la Reine pleure sans cesse." (Les Journaux

Ainsi tout est fini, Madame;
Liberas et De Profundis
Tous les psaumes sacrés sont dits
Sur les victimes du grand Drame

Et pour le monde épouvanté
—Mais vite oublieux — il ne reste
Que l'inoubliable beau Geste
De votre douce Majesté

Lorsqu'Elle se dressa, tragique,
Entre les bourreaux et le Roi,
Incarnant, dans l'oubli de soi,
Toute notre vaillance antique!

* *

...Et vous allez pouvoir, enfin,
Loin du protocole sévère,
Au pied de votre affreux Calvaire:
— Quoique Reine — pleurer, sans fin!

Pleurez! pleurez, fille de France
Sur le trône du Portugal!
Inclinez-vous, beau lys royal
Encor pâli par la souffrance,

Puisqu'afin qu'ils demeurent droits,
Le Sort veut que les Reines-Mères
Cimentent de larmes amères
Les Trônes de leurs Enfants-Rois!

THÉODORE BOTREL.

EN FRANCE

On annonce la chute imminente du ministère Clémenceau sous les attaques réitérées et formidables de monsieur Jaurès le chef socialiste de réputation mondiale. Cette bataille, dont la question marocaine est le prétexte, serait faite au bénéfice de M. Combes, qui monterait encore une fois au pinacle.

AU MEXIQUE

On porte à mille le nombre des personnes tuées lors du récent tremblement de terre de Mexico.

LE HOME RULE

John Redmond, le chef du parti irlandais aux Communes Anglaises a présenté de nouveau une résolution dont l'effet est la reconnaissance du principe du Home Rule pour l'Irlande.
La resolution a étéa doptée après un débat mouvementé.

John Redmond est reconnu comme le plus fort tacticien parlementaire de l'heure présente.

Sir Henry Campbell-Bannerman

Sir Henry-Campbell Bannerman, le premier-ministre de la Grande Bretagne, est très gravement malade.

Ce n'est plus, dit-on, qu'une question de jours pour lui.

M. Asquith, le chancelier de l'Echiquier, lui succédera à la tête du ministére anglais.

Le parti libéral d'Angleterre est dans une très mauvaise passe et l'on s'attend à sa défaite au prochain appel au peuple.

Capitalistes francais au Canada

On annonce la visite prochaine, au Canada, d'un groupe de capitalistes et d'économistes français.

On écrit: environ cinquante visiteurs: parlementaires, députés, anciens ministres, commerçants, industriels et financiers.

Les membres de cette excursion se rendraient jusqu'à la côte du Pacifique et feraient une étude approfondie des ressources et de la situation économique du pays.

CHRONIQUE

Nous vivons dans un siècle ennemi des chapeaux des dames au théâtre. Tous les jours, soit en cour, soit dans les journaux, on y voit se dérouler ou on y raconte des aventures qui, toutes ont pour cause l'antipathie de ces messieurs pour le sky-scraper féminin. Ces dames se vengent quelque fois, assez joliment de cette mauvaise disposition de la gente barbue.

Dernièrement, une des plus jolies et des plus aimables artistes de music-hall de Paris, arrive au théâtre de l'Ambigue, aux fauteuils de balcon, avec un chapeau fantastique, monumental. Un spectateur, placé derrière elle, pousse des cris variés, dans l'impossibilité où il est de rien voir!

La dame ne bronche pas: le public proteste, bruit divers. Elle prend son parti... brusquement, elle enlève les épingles, retire l'objet incriminé, se retourne et...très gracieusement, le dépose sur les genoux du spectateur complètement ahuri...

—Mais, madame...

—Eh bien! quoi? Vous êtes satisfait: et maintenant ne l'abimez pas. Je vous le confie, vous en êtes responsable. Vous me le rendrez à la fin de l'acte!

Tête du monsieur, qui n'ose pas bouger pour ne pas troubler la représentation, et garde religieusement le phénomène sur ses genoux. Au baisser du rideau, il le rend à sa propriétaire qui s'empresse... de le remettre sur sa tête!

A l'acte suivant, la dame refait le même geste, mais prudemment, le spectateur avait disparu.

* * *

Ceux qui s'embêtent ici-bas, c'est bien parce qu'ils le désirent. Le monde est rempli de gens excessivement amusants de choses fort drôles; ces gens et ces choses méritent certainement d'attirer l'attention et de distraire l'être le plus morose, le plus blasé qui existe. La diversité et la cocasserie infinies des spectacles qui peuvent se présenter devant nous est million. Les hommes et les jours se suivent mais ne se ressemblent pas. Il y a des individus épatants qui font des actions mirobolantes. Ex:

Au commencement de l'année dernière, un voyageur de commerce de Salzbourg, de séjour à New-York, paria avec un millionnaire qu'il voyagerait pendant un an nuit et jour, en chemin de fer, en faisant tout le temps le même trajet aller et retour. Le millionnaire accepta l'enjeu de 40,000 francs et d'un commun accord, on choisit le trajet Vienne-Linz-Salzbourg-Innsbrück.

Le voyageur vient de gagner son pari. Pendant 365 jours, contrôlé avec l'autorisation du ministre des chemins de fer, par les chefs de gare, il a fait, sans s'arrêter, le trajet de Vienne à Innsbruck et retour, mangeant et dormant dans le train, y changeant de vêtements et de linge. De temps à autre, sa femme, qui habite Salzbourg, est venue lui dire boujour au passage de l'express et renouveler sa garde-robe Il n'a d'ailleurs pas autrement souffert de ce domicile sur la voie ferrée, sauf que, depuis qu'il a quitté son express, il ne peut plus dormir dans un lit ordinaire. Pour combattre ses insomnies, il a fallu inventer un lit à tangage et à roulis, et une machine qui imite le bruit du chemin de fer.

Et l'Américain, demandez-vous? Celui-là, en voyant son partenaire descendre sain et sauf du train, a dit "All right!" a payé les 40,000 francs et est rentré chez lui, estimant qu'il en avait pour son argent.

—La glace cède partout; la rivière Rouge se couvre de barrages, ici et là. Malgré la persistance du froid, il devient dangereux de s'aventurer sur la glace Il vaut mieux faire un détour vers les ponts et rentrer chez soi les pieds secs!

—On annonce la construction immédiate d'un grand hôtel à Winnipeg Beach. Les touristes et villégiaturistes pourront y trouver le comfort après s'être amusés sur la grève et dans les embarcations.

—Une compagnie de chemin de fer américain, La Great American Railway, va construire une ligne entre Chicago et Winnipeg. Son capital est de $150,000,000.

Le Manitoba.

MERCREDI, 1 AVRIL 1908

EN MISSION A OTTAWA

Son Honneur le maire Bleau est parti cette après-midi pour Ottawa, en compagnie de l'échevin Eggertson de Winnipeg, et de M. H. Béliveau.

Le but de leur voyage, on le sait déjà, est d'établir aux yeux du gouvernement et des Commissaires du Transcontinental la nécessité de faire, du pont du G. T. P., sur la rivière Rouge un pont de trafic général: chemin de fer, tramways, voitures et piétons.

La chambre de Commerce de Winnipeg aura aussi des représentants à Ottawa pour appuyer les délégués des deux villes.

M. Morse, le vice-président du Grand-Tronc-Pacifique, a été très encourageant lorsque la question a été discutée en conférence à Winnipeg.

Le gouvernement fédéral, qui subventionne des travaux analogues dans l'Ouest, ne devrait-il pas nous octroyer quelque chose, si cet octroi pouvait contribuer à la réalisation du projet ?

M. Sifton

Monsieur Clifford Sifton est à Winnipeg.

Que vient faire ici l'énigmatique personnage?

A-t-il pour mission d'enseigner à l'organisation libérale à se servir de la nouvelle machine de guerre—la loi électorale—que monsieur Aylesworth vient d'inventer ?

Une délégation a prié monsieur Sifton d'être candidat à Winnipeg, dans la prochaine lutte fédérale.

L'ancien ministre de l'Intérieur a fait la diplomatique et traditionnelle réponse qu'il donnerait à la suggestion son attention sérieuse.

Nous croyons que tout ceci est de la mise en scène: M. Sifton sera candidat libéral à Winnipeg.

Il y fera la lutte effrayante qu'un homme sans scrupules, pourvu d'audace et d'argent peut faire.

Vous verrez les chefs libéraux français cabaler pour notre ancien persécuteur !

Ce sera un joli spectacle !

Le fait que le gouvernement fédéral envoie à Winnipeg son homme-lige montre l'inquiétude qui existe dans le camp libéral.

Ce sera le devoir de tous les bons éléments de combattre M. Sifton à outrance.

Des hommes plus forts que lui ont connu la défaite.

Les Amendements a l'Acte Electoral

Nous avons déjà mis nos lecteurs au courant des savantes ingéniosités auxquelles on a recours à Ottawa pour sauver de la défaite les candidats ministériels au Manitoba et dans la Colombie Anglaise.

L'homme qui paraît responsable des amendements qu'on va dans ce dessein faire subir à l'Acte des Elections de la Puissance est l'hon. M. Aylesworth, le ministre de la Justice.

M. Aylesworth est un avocat célèbre ; avant son entrée dans la politique, on le considérait généralement comme la personnification du talent consciencieux.

Ceux qui deviennent les victimes de ses ingéniosités légales ont maintenant des doutes sur la valeur morale de l'homme.

Le bill des Elections, s'il devient loi, enlèvera aux autorités provinciales du Manitoba et de la Colombie Anglaise tout contrôle sur les listes ; ces listes deviendront la merci des créatures et des faiseurs du gouvernement fédéral.

Ce projet de législation est un aveu de faiblesse de la part du gouvernement d'Ottawa ; ce projet de législation signifie que le parti libéral ne compte que sur des tactiques désespérées pour capter le Manitoba et la Colombie Anglaise. Mais il y a à la situation un aspect plus sérieux: à moins qu'on ne réussisse à faire tomber le projet, les électeurs de deux provinces importantes de l'Ouest voteront, ou ne voteront pas, au plaisir des mignons du gouvernement fédéral.

Nous le demandons, pourquoi ne pas laisser au Manitoba et à la Colombie Anglaise les libertés dont jouissent les autres provinces de la Confédération ?

Pourquoi nous imposer une législation spéciale, aussi dangereuse qu'arbitraire ?

L'Acte des Elections de la Puissance est amendée par l'insertion suivante, sous le numéro Section 9 a:

9 A. Nonobstant toutes dispositions contraires, les listes des voteurs pour les parties des provinces d'Ontario et de Québec qui consistent en territoire non organisé sous système municipal et où il n'y a pas de prélèvement régulier ou de rôle d'évaluation sur lesquels sont basées les listes des électeurs, *et pour les divers districts électoraux les provinces du Manitoba et de la Colombie Anglaise*, devront être préparées immédiatement après la publication des brefs d'élection dans n'importe quel district électoral ou dans tout district électoral composé en tout ou en partie de tel territoire, ou en aucun temps que le gouverneur en conseil l'ordonnera ; et le gouverneur-en-conseil pourra nommer tous les fonctionnaires nécessaires et leur conférer tels pouvoirs qui seront nécessaires à la préparation des dites listes de voteurs.

"AUTANT QUE POSSIBLE"

2. Dans la préparation des dites listes les dispositions des lois de la province contrôlant la préparation, la manière de reviser et la mise en force *des listes provinciales en semblable cas, seront observées autant que possible*; et aucune personne dont le nom n'est pas inscrit sur la liste des voteurs ainsi préparée et revisée aura droit de vote.

RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU THIN RED LINE

Dans la préparation de ces listes, les listes de voteurs préparées pour les divers polls situés en tout ou en partie dans le district électoral, ou en tout ou en partie dans tel territoire non-organisé où ces dits polls avaient été établis lors de l'élection provinciale précédente, et qui en vertu des lois de la province, sont actuellement, ou sont les dernières qui étaient, en force pour les fins des élections provinciales, devront être prises; et les noms des voteurs inscrits sur les dites listes devront être distribués parmi les différents polls établis pour telle élection de la Puissance, de telle sorte que chaque voteur sera inscrit au poll qui lui est propre ; et les noms de toutes les personnes qui ne sont pas qualifiées pour voter dans le dit district électoral seront retranchés des dites listes et les noms de toutes les personnes qualifiées pour voter dans le dit district électoral et non déjà sur les dites listes y seront ajoutés."

Ceci, débarrassé de toute la phraséologie embroussaillée des textes de loi, veut dire que la nouvelle loi légalise formellement les méthodes de la *thin red line* en donnant virtuellement aux fonctionnaires fédéraux le dangereux pouvoir de mettre ou de retrancher des noms selon leur bon plaisir. Il n'y a pas de terme proprement dit à la préparation de ces listes: un electeur dont le nom est inscrit, un électeur dont le nom a été laissé de côté, sont également incertains de pouvoir voter au jour de l'élection.

• • •

Ce bill est aussi contraire au principe du vote secret. Lisez d'abord la clause que voici :

MARQUES D'IDENTIFICATION

150 a. Quand une liste séparee de voteurs a été preparee par l'officier-rapporteur en vertu de la section 25 de cet Acte et qu'une personne, dont le nom apparaît sur la liste générale d'où telle liste séparée a été préparée mais dont le nom a été omis de telle liste séparee, demande à voter, le député officier-rapporteur, outre qu'il apposera ses initiales sur le verso du bulletin, tel que statué par cet acte, devra aussi placer sur le verso un numéro correspondant au numero placé vis-à-vis le nom de cette personne dans le livre du poll; et cette personne, ayant prêté serment sous forme X, et, si demande en est faite, les serments prescrits par cet Acte, aura droit de recevoir tel bulletin ainsi numeroté et de voter.

17. La Section 172 du dit Acte est amendé par l'addition du dispositif suivant à la fin du paragraphe C.

Pourvu, cependant qu'aucun bulletin ne soit rejeté à cause d'aucun écrit, nom ou marque qui y serait mis par aucun depute officier rapporteur.

Un député officier-rapporteur aura donc le pouvoir de numéroter le bulletin de tout électeur se présentant pour voter et dont le nom aura été omis d'une liste particulière.

Et si cette liste particulière, *à dessein*, oublie des douzaines de noms d'adversaires politiques !!

On voit avec clarté que le député officier-rapporteur a en mains tout ce qu'il lui faut pour filer le vote de chaque homme qu'on aura préalablement et délibérément exclu des listes générales.

Et s'il était besoin d'autre chose pour détruire le secret du bulletin, on trouverait de quoi combler la lacune par cette autre clause qui déclare que: "aucun bulletin ne sera rejeté à cause d'aucun écrit, nom ou marque qui y serait mis par aucun député-officier-rapporteur."

Si ces clauses n'établissent pas nommément le vote ouvert, elles l'établissent virtuellement, et et de la plus fâcheuse façon !

Beaucoup d'électeurs n'aiment pas dire de quel côté ils votent. Dorénavant, la cabale des partis renseignera les intéressés sur le vote de chacun, et les agents de corruption pourront soumettre qui ils voudront aux tentatives de corruption ou d'intimidation. Or le vote secret a précisément pour but de nous protéger contre ces abus.

Voilà, en quelques mots, l'acte électoral qu'on nous présente.

Voilà comment Ottawa traite les provinces de l'Ouest.

Nous en reparlerons.

Le Service Civil

Et Ses Beautes

On sait que le Gouvernement fédéral, poussé l'épée dans les reins par l'opposition, avait été forcé de faire une enquête sur l'administration générale des différents ministères.

A la suite de révélations sensationnelles à très forte odeur de péculat, tout ce que le pays compte d'honnête avait réclamé des explications.

Les commissaires enquêteurs, MM. Courtney, Fyshe et Bazen—trois libéraux, prenez-en note—publient les conclusions de leurs recherches dans les bureaux publics.

Leur rapport, terriblement accusateur, vise surtout le Département de la Marine et des Pêcheries, et le Département de la Milice.

L'hon. M. Louis Philippe Brodeur est ministre de la Marine et des Pêcheries.

Sir Frederick Borden est le ministre de la Milice.

Le télégraphe leur prête l'obligation de se démettre de leurs fonctions en face des choses scondaleuses qu'on découvre dans leurs bureaux.

Voici en quels termes cinglants les commissaires condamnent les méthodes qui paraissent avoir cours au ministère de la Marine et des Pêcheries:

Il n'y a pas seulement défaut d'organisation suffisante et de méthode dans le département ; il parait de plus y avoir défaut de conscience. Le mot *escompte* n'apparait nulle part dans les dépenses énormes qu'on dit nécessaires. Il est facilement entendu qu'il n'y a rien de tel, mais tout le monde trafiquant sait qu'il en est autrement. Si quelqu'autre que le commerçant fait quelque bénéfice provenant de commerce avec le gouvernement, alors il est clair que dans ces gros achats faits pour le gouvernement, sans escompte, les employés du gouvernement doivent aider le commerçant à obtenir du gouvernement des prix plus élevés qu'il peut en obtenir n'importe où ailleurs, car partout ailleurs il doit donner de l'escompte. En d'autres mots, il y a des fonctionnaires du Gouvernement qui servent deux maitres,—apparemment avec succès—nonobstant ce que peut dire l'Ecriture.

Admirons cette littérature officielle, qui abandonne sa froideur protocolaire, sans doute parceque l'indignation s'est emparée des commissaires devant l'audace des abus sur lesquels ils ont mis les doigts.

C'est en vain que M. Brodeur a voulu expliquer que son département s'était trouvé comme engagé dans une routine vicieuse inaugurée par l'ancien gouvernement conservateur.

En supposant que cette ridicule boutade fût exacte, le ministre actuel n'aurait pas d'excuse.

Une erreur ne justifie pas une autre erreur.

S'il y avait des abus du temps des conservateurs, le gouvernement actuel a eu douze ans pour opérer des réformes.

Venir après douze ans rejeter sur un ancien ministère des fautes qui datent de deux, trois et quatre ans en arrière, c'est avoir une foi robuste dans la naïveté du pays.

• • •

Prises au hasard, les conclusions les plus importantes de ce rapport peuvent se résumer ainsi:

Les sous-ministres ou chefs de cabinet devraient être des hommes de premier ordre et recevoir au moins $5000, par an ;

La politique et le favoritisme sont la gangrène de l'administration ;

La loi actuelle devrait être abrogée pour faire place à un texte plus clair et plus simple ; la journée de huit heures et une semaine de vacances pour les facteurs ;

Augmentation de 12 1-2 à 25 pour cent la plupart des employés, surtout les petits :

Le bénéfice de la pension devrait s'étendre aux veuves et aux enfants des employés :

Les sous-ministres devraient avoir plus d'autorité, surtout pour les promotions;

Les examens deraient être plus fréquents :

La limite d'âge pour l'entrée dans le service devrait être élevée ;

La situation des secrétaires particuliers de ministres devrai être radicalement changée : il faudrait notamement abolir le cumul des traitements ;

Il y a trop de femmes dans l'administration, surtout aux grades inférieurs :

Les traitements et les salaires devraient être revisés plus souvent : ils ne l'ont pas été depuis trente ans ;

Les ministères comme les Travaux publics et la Navigation devraient avoir des pourvoyeurs officiels, ou agents-acheteurs ; le ministère des Travaux Publics, quoique assez bien pourvu d'hommes, devrait être réorganisé ;

Le gouvernement favorise indûment ses amis dans les achats; des commandes sont données par les fonctionnaires, sans autorisation.

Le club liberal francais de Winnipeg

Ce club avait convoqué ses membres, lundi soir, sous la présidence du *sympathique* M. Fournier (style *Nouvelliste* !)

Cette assemblée, qui était distinée à réchauffer les volontés attiédies, a pris le caractère encourageant d'une cérémonie funèbre.

Peu de monde ; encore moins de partisans zélés.

Les libéraux français se sont sans doute inquiétés de l'activité déployée par les conservateurs ; de là leurs efforts pour mettre leurs propres soldats en ligne de bataille.

L'un des orateurs de la circonstance a été monsieur T. H. Johnston, le député de Winnipeg-ouest ; or monsieur Johnston est précisément l'homme qui, durant la dernière session de notre législature, s'est employé le plus à bafouer les catholiques et les Français.

On peut juger par cette promiscuité de la valeur morale et de la dignité des instigateurs de cette démonstration libérale.

Et ces messieurs reprochent à monsieur Joseph Bernier d'avoir adresssé la parole à une réunion où se trouvait monsieur Sharpe !

Si nous ne nous trompons pas, le R. P. Drummond a récemment commis, lui aussi, le crime de prononcer un discours à un banquet où M. Sharpe tenait un rôle.

Voilà un jésuite dans de jolis draps !

Pour en revenir aux libéraux français : nous ne leur en voulons pas de sonner la diane autour de leurs drapeaux abandonnés, mais nous voudrions avoir d'eux quelques explications au sujet des récents scandales découverts dans les ministères d'Ottawa.

Le peuple a-t-il un intérêt bien visible à se confier pour quatre années encore à un gouvernement qui sent la corruption à plein nez. Le mal en est rendu à ce triste degré que sir Wilfrid, le chef du cabinet, est périodiquement forcé de jeter par-dessus bord les plus compromis de ses ministres.

Le peuple commence à s'inquiéter de ce jeu de guillotine; ces décapitations lui ont inspiré de la défiance ; et il faudra autre chose que les efforts du *sympathique* président et des *sympathiques* officiers du club libéral de Winnipeg pour ramener la confiance parmi les électeurs français de Winnipeg.

Notes Politiques

Il est assez amusant de constater le mal que se donne le *Nouvelliste* pour établir que nous faisons grise mine au club conservateur français de Winnipeg.

C'est trop stupide pour avoir besoin de réponse.

Nous avons applaudi de tout cœur à la fondation de ce club ; nous applaudissons à ses énergiques débuts et nous applaudirons aux succès qu'il remportera bientôt contre les libéraux français.—Vous nous en donnerez des nouvelles, cet automne !

Le Tri-Centenaire

(D'après le *Nationaliste*) ,

—Mes chers collègues, dit Sir Wilfrid Laurier, à son cabinet la première question à l'ordre du jour est celle du tri-centenaire de Québec. Allons-nous y prendre part ? de quelle manière ? quelle somme ferons-nous voter pour cette fin.

M. Fiedling.—Si nous y souscrivons ce ne doit être qu'à la condition que la fête soit exclusivement anglaise.

Sir Wilfrid.—La célébration aura lieu le 3 juillet prochain.

M. Aylesworth.—Quel en sera l'objet ?

Sir F. Borden —La glorification de la bataille des Plaines d'Abraham.

M. Aylesworth.—Et vous appelez cela le tri-centenaire ?

M. Fielding.—Vous ne savez pas compter.

Sir R. Cartwright.—Ce sera l'apothéose de l'impérialisme anglais date de....

M. Lemieux.—Champlain ?

Sir Richard.—Eh ! non ; mais le premier établissement français eu ce pays eut lieu...

M. Brodeur.—A la bataille des plaines d'Abraham.

Sir Richard.—Non, puisque Montcalm y est mort.

M. Pugsley.—Wolfe aussi.

M. Brodeur.—C'est Montcalm qui avait raison.

Sir Wilfrid.—Ils ont eu tort tous les deux.

M. Graham.—Pourquoi nos collègues français tiennent-ils tant à célébrer une bataille où leurs ancêtres ont été vaincus.

Sir Wilfrid.—Il faut se glorifier de ce que l'on ne peut empêcher.

Sir F Borden.—Il s'agit ni plus ni moins que de rendre hommage à l'honnêteté avec laquelle l'Angleterre a conquis son vaste empire. et tous les pays britanniques seront heureux d'y participer.

M. Brodeur.—Surtout les Boers Ça leur rappellera de si agréables souvenirs.

M. Oliver.—Très bien ! Les Doukhobors m'ont promis d'y envoyer une délégation.

M. Fisher.—Faites en sorte qu'ils ne viennent pas tout nus. Il faudra les habiller, surtout pour la promenade sur la terrasse.

M. Lemieux.—L'idée dominante de la fête sera-t-elle la gloire de Champlain ou celle du drapeau britannique?

M. Brodeur.—Champlain est le premier ancêtre de tous les Canadiens.

Sir Wilfrid.—C'est notre père Adam, qu'il ne faut pas confondre avec le jésuite de même nom.

M. Fielding.—Comment ! c'était un jésuite.

M. Lemieux.—Non, c'était un laïque et il a accompli de grandes choses.

M. Oliver.—Who was Champlain anyway ?

M. Patterson.—C'était un cadet du régiment de Montcalm.

M. Oliver.—Merci.

M. Fielding.—Contribuons pour une forte somme, afin d'avoir le contrôle de l'organisation. Disons $300,000.

Tous — Carried !

Sir Wilfrid.—La fête devra être grandiose. Elle commencera par une grand'messe.

Sir R. Cartwright.—Ecoutez-écoutez !

Sir Wilfrid.—Il y aura un sermon..

M. Templeman.—Hear ! hear!

Sir Wilfrid.—Grand dîner !...

M. Lemieux.—Très bien...

Sir Wilfrid.—Discours...grand bal...

M. Fisher.—Est-ce que les dames seront décolletées ?

M. Pugsley.—Non, les hommes seulement.

Sir Wilfrid.—Est-ce que vous allez tous venir !

M. Scott.—Je n'y vais pas, car il me faudrait passer par Montréal et je crains de me faire tuer soit par les Italiens soit par le Conseil-de-Ville.

M. Brodeur.—Vous avez raison.

M. Patterson.—Est-que la ville de Québec est en état de recevoir les 500,000 personnes qui assisteront à ce tri-centenaire ?

Sir Wilfrid —Je ne sais pas ; je ne suis pas allé à Québec depuis très longtemps.

M. Templeman.—Le fait est que vous n'y allez plus.

Sir Wilfrid.—J'ai l'Est en horreur. L'Ouest canadien a conduis toutes mes affections.

M. Graham.—Où logerons-nous, à Québec ?

Sir Wilfrid.—Je serai l'hôte du sénateur Landry.

M. Brodeur.—Je serai celui de M Louis-Philippe Pelletier.

M. Lemieux.—Je me retirerai à "l'Evénement."

M. Fielding.—J'ai retenu mes chambres à l'évêché.

M. Oliver.—J'ai reçu une invitation du Séminaire.

Sir F. Borden.—Pour les autres je ferais placer des baudets dans le drillshed.

M. Scott.—Il peut y avoir une panique Toutes les maisons seront bondées de monde. Que ferez-vous en cas de feu ?

Sir Wilfrid.—C'est prévu Auguste Lemieux se rendra à Québec avec ses extincteurs mécaniques. N'est-ce pas, Rodolphe ?

M. Lemieux.—Suis-je le gardien de mon frère ?

Sir Wilfrid.—Le principe est donc accepté. Les détails seront discutés plus tard.

—PERDU : Dimanche un, chapelet à grains jaunes, croix gravée *Jérusalem*. Prière de le rapporter à M. le Juge Prud'homme.

—A vendre où a louer 5 acres de terrain à deux-milles et demi de la Ville S'adresser à A. GAUVIN.

L'Hôpital de Saint-Boniface

L'hôpital de Saint-Boniface publie son rapport annuel.

Ce rapport donne des détails dignes de sérieuse considération.

Notre hôpital est, à peu de lits près, le plus grand hôpital au Canada.

Il a reçu gratuitement pendant l'année, 2,930 patients, ce qui représente 46,741 jours de traitement.

Mais le plus étonnant de toute cette statistique c'est la modicité du montant payé en salaires et gages : $9,134.83, soit dix par cent du coût total d'entretien ! Généralement, cette proportion monte à vingt-cinq par cent dans les autres institutions du genre. —Cette économie phénoménale provient, on le devine, de ce que les Sœurs Grises donnent gratuitement leurs services.

L'année qui vient de se terminer a été très active. En tout, 4,936 patients traités pendant différents laps dont le total fait 99,268 jours.

Diverses municipalités ont voté des octrois à l'hôpital ; d'autres n'ont pas cru devoir suivre cet exemple. La ville de Winnipeg a donné $5,000 ; la ville de Saint-Boniface : $100. Les patients venant de Winnipeg ont coûté à l'hôpital environ $30,425; et ceux de Saint-Boniface, environ $13,796.

Les dépenses totales pour l'année se sont élevées à $99,889.85 ; les recettes : $85,908.55, ce qui laisse un déficit de $13,981.30.

M. DRAPEAU

Mr. Drapeau, avocat et maire de Rimouski, Québec, est de passage à St. Boniface.

Homme distingué et vrai patriote il a visité l'Ouest en tout sens et retourne dans sa province plus convaincu que jamais de l'avenir et de la richesse de nos plaines.

Dimanche dernier, M. Drapeau donnait dans les salles de l'Union Ste-Cécile une conférence, bien intéressante, sur ses impressions de voyage.

M. Drapeau est un lettré et un penseur ; comprenant parfaitement les avantages de la colonisation dans l'Ouest, il voudrait voir nos compatriotes de Québec se diriger en plus grand nombre de notre côté.

Nous demandons à M. Drapeau de faire connaître notre pays dans la province de Québec Il a le talent et les connaissances nécessaires pour un tel travail Il rendra par là un grand service au Canada français.

Nous le remercions de sa visite et de ses bonnes paroles.

Le concert Couture

Le concert de monsieur Camille Couture, au Y. M. C. A., mercredi soir, a été le grand succès que tous attendaient. Ce n'est pas une mince affaire que d'initier de jeunes intelligences aux délicieuses mais difficultueuses beautés de la musique classique. M. Couture, dont la virtuosité personnelle est superbe, possède en plus le mérite considérable de savoir communiquer sa science. Mademoiselle Rhoda Simpson, qui est bien connue à Saint-Boniface, a joué comme jamais peut-être elle ne l'avait fait jusqu'ici. Saluons aussi un jeune talent plein de promesses : mademoiselle Barrack, dont la famille réside à Norwood.

MM. Jacques Prendergast et J. Talbot ont pris part à ce concert.

Union Metisse St. Joseph

L'élection des officiers de l'Union Métisse St. Joseph de Manitoba a eu lieu la semaine dernière et a donné le résultat suivant :

Président : M. Martin Jérome, 1er vice-président, M. Antoine Vermette, 2me vice-président, M. Cyrile Dumas.

Trésorier, M. Alex Nault.

Secrétaire, M. Martin Nault, assistant-secrétaire, M. Gilbert Dumas.

Comité de régie—MM. William Vermette, Maxime Carrière, François Frobisher, Jean Baptiste Cadotte, Jean Baptiste Smith, Pierre Dumas.

Présidents honoraires—MM. Roger Goulet, Simon St. Germain, Horace Chevrier.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Poisson d'avril !

—Garde malade, 169 Rue Notre Dame. St. Boniface.

—Le gouvernement de l'Alberta vient d'acheter le système de téléphone de la compagnie Bell pour $675,000.

—Une bonne maison à louer, venant d'être mise à neuf à l'intérieur. S'adresser à M. Elie Genthon.

—Le R. P. Fallon. O. M. I., prêche en ce moment une retraite à la paroisse Ste. Marie de Winnipeg.

—La nomination pour deux commissaires d'école pour la ville de Saint Boniface aura lieu le 6 avril, de 1 heure à 2, à l'hôtel de Ville.

—PERDU : Dimanche dernier, entre l'hôpital de St. Boniface et la cathédrale, une montre en or. Une récompense sera donnée à la personne qui la rapportera à nos bureaux.

—Madame Chisholm, de Winnipeg donnera, le 9 avril au Manitoba Hall, un *recital* en français; le piano sera tenu par Melle Malo. Entrée gratuite.

—Notre excellent camarade M. Joseph Talbot a été frappé d'une étrange maladie d'yeux dimanche soir. M. Talbot s'était rendu chez M le juge Prud'homme, où il y avait réunion de la jeunesse; et c'est pendant qu'il faisait gaiement une partie de cartes que le voile s'est fait sur sa vue avec une soudaineté navrante. M. Talbot s'est mis sans retard sous les soins d'un spécialiste. A nos sympathies très vives nous ajoutons l'espoir que le malheur redouté d'abord ne se produira pas. L'état du malade s'est amélioré depuis dimanche.

—Le théâtre qu'on devait installer dans le bloc Lamontagne. Avenue Provencher, et qui avait donné une représentation d'ouverture, en a fini avec sa tentative On prétend qu'il y a des difficultés entre les impressarii.

Avis Public

Est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un Acte changeant le nom de la Northern Bank au nom de "The Northern Crown Bank" et sanctionnant la 7ème clause de l'acte d'amalgamation de la Northern Bank et de la Crown Bank of Canada.

Février le 20, 1908.

ARNOLDI ET GRIERSON,
103 Bay Street, Toronto,
Avocats de la Northern Bank et de la Crown Bank of Canada.

Municipalite de Montcalm

AVIS

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la dite Municipalité que le Rôle d'évaluation en force pour l'année 1907 à été adopté pour l'année 1908.

Que le Conseil siègera en Cour de Révision mardi le 5ième jour de Mai 1908 à la Salle Municipale à Letellier à 10 hrs a.m.

Que tous ceux qui auront des plaintes à formuler contre le dit Rôle devront transmettre les dites plaintes écrites au Secrétaire-Trésorier soussigné à son Bureau à St. Jean-Baptiste le ou avant le 18me jour d'Avril 1808.

Donné à St. Jean-Baptiste sous ma signature ce 10ième jour de Mars 1908.

JOSEPH BARIL,
Secrétaire-Trésorier.

Avis Public

Est par les présentes donné que la Northern Bank et la Crown Bank of Canada demanderont au Gouverneur-Général-en-Conseil, le ou après le 21 mars 1908 de sanctionner l'Acte d'amalgation des deux deux banques sous le nom de "The Northern Crown Bank."

Février le 20, 1908.

ARNOLDI ET GRIERSON,
Toronto,
Avocats des requérants.

ABONNEZ-VOUS AU

MANITOBA

$1.00 Par Annee

FEUILLETON DU MANITOBA.

Ou trouver le bonheur

12

(*Suite.*)

—Blanche !...

Et soudain, le cœur amolli par une sorte d'attendrissement, Adrien avait saisi les mains de sa sœur et la regardait dans les yeux.

—De grâce, réfléchis !...ce n'est pas sérieux ! Je veux que tu renonces à ce projet insensé !...

—Que m'offriras-tu à la place ?

—Mais...

Elle le repoussa et dégagea doucement ses mains :

—Ecoute. Toi, moins que tout autre, as le droit de t'indigner : c'est sur tes conseils que j'ai accueilli l'espoir d'épouser M. de Brive ! Pour que je serve tes vues personnelles, tu as su me vanter tous les avantages d'un beau parti; seulement, il était plus facile d'éveiller mon ambition que d'en arrêter ensuite les exigences !... Que je renonce à Jean de Brive, il le faut bien! ...mais renoncer au bonheur d'être riche, fêtée, adulée... ce serait trop cruel ! Sir Erlington m'offre une fortune deux fois plus considérable que celle du comte ; si j'accepte, je te le répète, tu ne peux pas me blâmer ; tout ceci est ton œuvre !

—Mais, malheureuse enfant, tu veux donc te vouer à une existence sans soleil, à une vie sans amour!... Jamais tu ne pourras aimer cet homme dont, je t'ai entendu, tu raillais si cruellement les ridicules !...

Mlle de Versy détourna la tête pour cacher deux larmes qui perlaient au bord de ses cils.

—Je tâcherai au moins d'être une fidèle et bonne femme pour lui, puisqu'il me donne ce que je désire, dit-elle avec un ton et un geste qui affirmaient son inébranlable résolution.

Adrien, comprenant qu'il n'obtiendrait rien de plus, s'éloigna sans ajouter une parole, le front assombri, l'esprit plongé dans de pénibles réflexions!

....

Cinq ans se sont écoulés. A côté de Castel-Fleuri toujours caché sous ses guirlandes embaumées, une plus moderne et riante demeure s'est élevée pour abriter le bonheur du comte de Brive et de sa jeune femme, bonheur fait d'une tendresse chaque jour plus profonde, vie partagée entre les nobles et intelligentes occupations qui élèvent l'esprit, et les bonnes œuvres qui conservent à l'âme la fraîcheur des sentiments, de Brive de trouvé la compagne rêvée, celle dont le charme ne périra pas avec la jeunesse !

A deux reprises depuis leur mariage, Paule a revu Blanche de Versy devenue la femme de sir Erlington : la première fois, dans tout l'éclat de sa beauté et l'enivrement de sa nouvelle existence. Elle n'avait parlé que de l'hiver passé à Paris où elle avait été l'héronie des salons à la mode. La seconde fois, trois ans plus tard, pâlie, surmenée, visiblement lasse jusqu'à la satiété des plaisirs tant convoités !... Après avoir annoncé à son amie le mariage d'Adrien avec une jeune veuve américaine aussi que excentrique millionnaire, Blanche s'assit près du berceau où reposait le second des petits de Brive ; elle contempla longuement sa jolie figure rose encadrée de boucles brunes, puis répondant à une pensée intime :

—Tu es heureuse, Paule, dit-elle en soupirant ; si j'avais un chérubin comme celui-là, ma vie ne serait plus vide ! je ne la jetterais plus au vent comme une chose sans valeur !...

ANN MOUANS

FIN

L'ECREMEUSE "MAGNET"

M. A. PETRIE, Président.

Le *Manitoba* publie ailleurs une réclame de l'Ecremeuse Magnet.

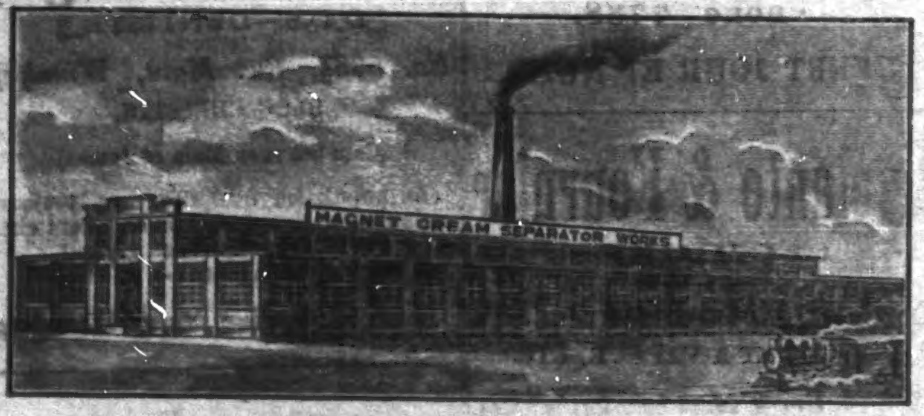
L'écremeuse Magnet est de fabrique canadienne; ou a jusqu'ici vendu cette machine exclusivement au Canada.

Jusqu'à présent la Petrie Manufacturing Company n'avait placé cette écremeuse que dans l'Est ; mais l'an dernier, elle a augmenté ses usines de manière à pouvoir aussi servir l'Ouest. Et la tentative a déjà réussi audelà de toute espérance.

La Petrie Manufacturing Co., s'est rendu compte que notre pays exigeait un produit de qualité supérieure; elle établira ici des usines.

M. T. S. PETRIE, Gérant.

Les succursales de l'Ouest sont sous la gérance de M. T. S. Petrie, un des directeurs de la Compagnie ; son expérience dans la fabrication et la vente des écremeuses est considérable. M. Petrie sera heureux de rencontrer aucun de nos lecteurs qui aurait intérêt à expérimenter sa marchandise.



USINE DE LA PETRIE MANUFACTURING CO.

Nos Affaires Municipales

Proces-Verbal de la septième séance du vingt sixième de la Ville de St. Boniface. Tenue le 23 Mars 1908.

Sont présents son Honneur le maire et les conseillers Howden, Bailey, Collin, Gauvin Pelletier et Marion.

Le procès-verbal de la sixième séance du Conseil et de son ajournement est lue adopté.

Les différentes communications sont lues.

Le Gauvin présente le rapport du comité des finance comme suit :

Votre comité recommande :

1.— Que le rapport des auditeurs soit adopté et qu'instruction soit donné au Secrétaire-Trésorier de faire imprimer dans les deux langues 500 copies du dit rapport pour distribuer aux contribuables résidents.

2.— Que le comité ayant entendu monsieur R. Bangham gérant de la Ontario Asphalt Block Company au sujet du montant avancé pour fret par la ville à Langley & Cook, l'année dernière et omis dans l'estimé final de l'Ingénieur recommande qu'une garantie de $1000.00 soit acceptée de la Compagnie de pavage au lieu du remboursement de la somme payée en trop et qui a été déduite de la somme de $4603 00 retenue comme garantie suivant leur contrat.

3.— Que le rapport du Secrétaire-Trésorier sur les opéraitons de la caisse pour le mois de février soit filé.

4.— Qu'une somme additionnelle de $50.00 soit payée à chacun des deux auditeurs pour le rapport des opérations de l'année 1907.

5.— Que les comptes suivants soient payés, savoir J. B. Côté $75.84 et Manitoba Free Press $14.00.

Le conseiller Marion présente le troisième rapport du comité des Ponts en ces termes :

Votre comité recommande :

1.— Que la pétition soumise au comité et adressée au Gouverneur Général en Conseil, au sujet de la construction du pont du chemin de Fer Transcontinental sur la Rivière Rouge, entre St. Boniface et Winnipeg soit approuvée et que MM. Marcoux, Collin, Trudeau, Normandeau et Marius soient chargés de la faire signer par les résidents et contribuables des paroisses environnantes suivant les instructions donnée par le comité. Ce rapport est adopté.

Proposé par le conseiller Pelletier, secondé par le conseiller Marion que la lettre de DeSalaberry Beaudry soit filée avec instruction au Secrétaire-Trésorier de l'informer qu'il n'y a pas de vacance dans le département de l'ingénieur pour le moment.

Proposé par le conseiller Marion, secondé par le conseiller Pelletier qu'instruction soit donnée à l'ingénieur et au Surintendant de l'aqueduc de ne pas fermer l'eau dans aucune partie de la ville à moins d'un cas d'urgence, sans avertir au moins deux heures d'avance les consommateurs. Agréé.

Et la séance est levée.